



AVANTAGES

- Excellente stabilité dans le temps
- Contrôle de garantie : le film se casse lorsque la vis, le boulon ou autres sont bougés.
- Résiste à l'eau chaude et froide, aux huiles et aux essences.

DEFINITION

MV ROUGE est une résine de marquage utilisée pour le REPERAGE, le CODAGE, le TRACAGE de pièces, et permet de s'assurer de l'inviolabilité des pièces.

MODE D'EMPLOI

Prêt à l'emploi. Température d'application : +5 à +40°C.

Appliquer le vernis en gouttes de manière régulière, sur des surfaces propres et sèches.

Lorsque le vernis est sec, il permet le marquage des pièces.

CARACTERISTIQUES

Aspect :	liquide visqueux
Couleur :	rouge
Température de fonctionnement :	-40 à +200°C
Densité :	0,91
Hors poussière :	1 minute max
Viscosité :	500 à 800 mPa.s

Homologué par des constructeurs automobiles.

DOMAINE D'APPLICATIONS

Repérage de pièces.

Permet de vérifier l'inviolabilité des montages rivetés, cloués ou vissés : informatique, automobile, armement, réglage de débits, ...

Contrôle de réglages de vannes, tableaux de commandes, ...

EMBALLAGE

Boite 1 kg	Réf : 1010 B7	x 6
Tube 90 ml	Réf : 1010 T8	x 12
Flacon 90 ml	Réf : 1010 FB	x 6



FT010 / Indice 9 – 10/11/2017

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant à : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.